

## INSTRUCTIONS DE COURSE

**LE TOUR DE CHAUSEY**  
18 et 19 mai 2019  
GRANVILLE  
Organisé par le Yacht Club de Granville

**1. REGLES**

1.5 Catégorie de RSO applicables : 4

**2. AVIS AUX CONCURRENTS**

2.1 Le tableau officiel d'information est situé au Club House du Yacht Club de Granville

2.2 Avis mis en ligne : <http://tourdechausey.fr>

**4. SIGNAUX FAITS A TERRE**

4.1 Le mât de pavillons est situé sur le toit du Yacht Club de Granville

**5. PROGRAMME DES COURSES**

5.1 Pour chaque jour de course, 1 ou plusieurs courses sont prévues.

5.1.1 **BRIEFING OBLIGATOIRE ET EMARGEMENT DES CONCURRENTS à 09 :30**

5.1.2 BUFFET DINATOIRE DES EQUIPAGES et Résultats de(s) courses du jour à partir de 20 :30

5.2 Le signal d'avertissement de la première course sera fait à partir de 11 :00 le Samedi 18 mai pour le Tour de Chausey et à 08 :30 le Dimanche 19 mai

5.3 Le dernier signal d'avertissement le dernier jour de course programmé ne sera pas fait après 09 :30.

**6. PAVILLONS DE CLASSE**

Les pavillons de classe sont :

- VOILES LIBRES ET CLASSIQUES : pas de pavillon
- GROUPE 1 : Muscadets, Corsaires, First 210 à 260 et HN Osiris d'un groupe brut inférieur ou égal à 18. Flamme blanche ou pennon blanc...
- GROUPE 2 : Multi 2000 et HN Osiris des groupes bruts de 18.1 à 26, pavillon N
- GROUPE 3 : Voiliers HN Osiris des groupes bruts supérieurs à 26.1, pavillon C

**8. LES PARCOURS**

8.2 Signaux définissant les parcours à effectuer : parcours côtiers prévus en annexe « parcours »,

**9. MARQUES**

<i>Marques de départ</i>	<i>Marques de parcours et de dégagement</i>	<i>Marques de changement de parcours</i>	<i>Marques d'arrivée</i>
Bouée orange	Bouée jaune AG2R	n/a	Voir annexe « Parcours »

**10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**

Les zones considérées comme des obstacles : n/a.

Il est rappelé que les bateaux de commerce ou à passagers sont toujours prioritaires dans les chenaux d'approche de Granville ou Chausey

**11. LE DEPART**

11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.

11.2 Sauf conditions météo ne le permettant pas, il n'y aura qu'un seul départ

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 8 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

11.4 Les bateaux identifiés OCS seront si possible communiqués sur le canal VHF 72 dans un délai de 2 minutes.

**13. L'ARRIVEE**

La ligne d'arrivée des différentes courses est définie en annexe « parcours »

**14. SYSTEME DE PENALITE**

14.1 La RCV 44.1 s'appliquera (pénalité de 2 tours s'il est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2. Pénalité de un tour pour infraction à la règle - Toucher une marque).

## 15. HEURES ET TEMPS LIMITES

15.1 Les heures limites sont notifiées en annexe « Parcours »

## 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Le secrétariat du jury est situé au Yacht Club de Granville

16.2 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après l'arrivée du dernier bateau de la dernière course du jour ou de l'ouverture des portes du port de Herel.

16.3 La salle du jury est située au Yacht Club de Granville.

## 17. CLASSEMENT

17.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

17.2 Courses retirées : n/a

17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

17.4 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés au plus tard une heure avant le 1<sup>er</sup> signal d'avertissement.

## 18. REGLES DE SECURITE

18.1 L'émargement à la sortie et au retour se fera selon les modalités suivantes : Signature de la feuille d'émargement *[DP]*

18.3 Canal VHF utilisé en course : 72

## 20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

20.2 Un bateau doit être conforme aux règles avant son signal d'avertissement *[DP]*

## 21. PUBLICITE DE L'EPREUVE *[DP]*

La publicité fournie par l'AO doit être portée selon les conditions suivantes : n/a

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés pavillon ou guidon du Yacht Club de Granville

## 23. BATEAUX ACCOMPAGNEURS

23.2 Les bateaux officiels seront identifiés : n/a

## 27. PRIX

Des prix seront distribués à la remise des prix qui aura lieu le dimanche 18 mai à partir de 13 :00 au Yacht Club de Granville. Prix offerts par STL NAUTISME – BIGSHIP GRANVILLE et le Yacht Club de Granville. La plupart des lots seront tirés au sort parmi les bateaux participants régulièrement inscrits et ayant terminé au moins une manche.

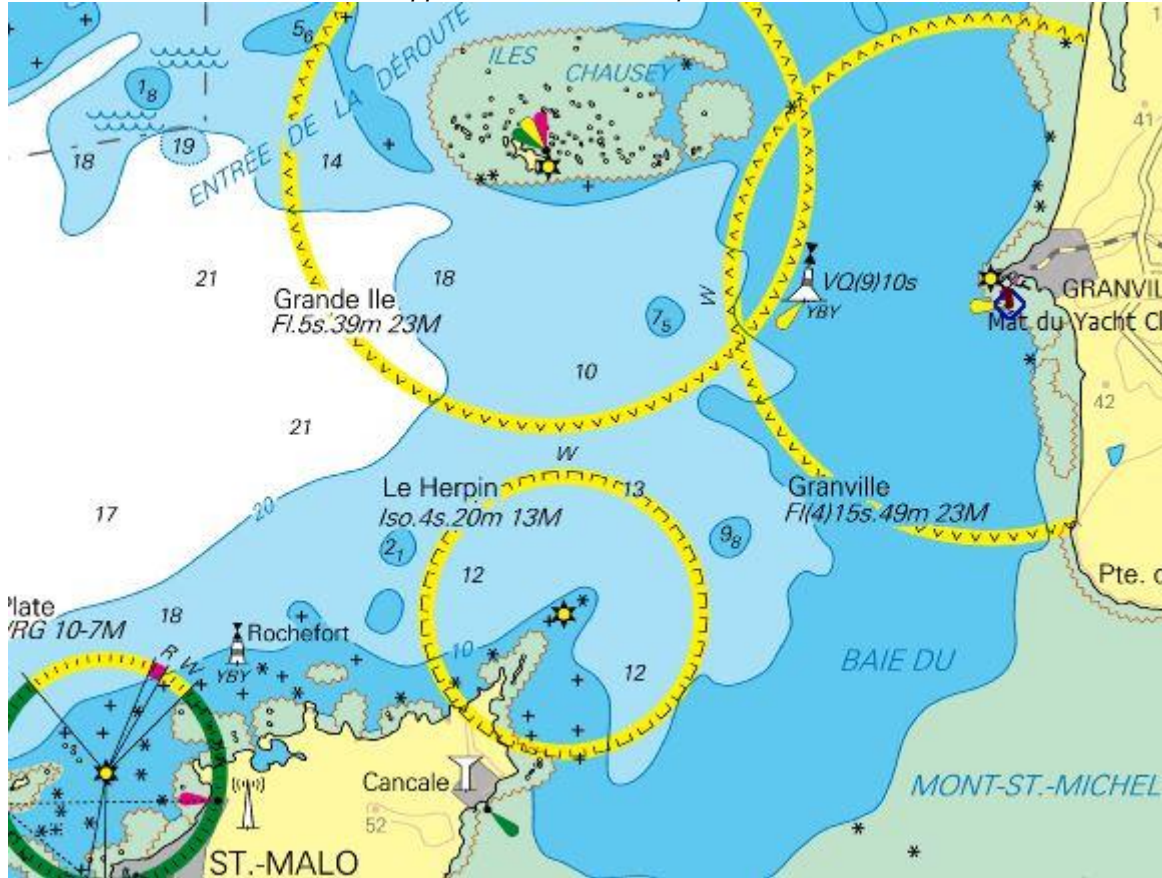
Arbitres désignés :

Gilles Lezan : Président du comité de course

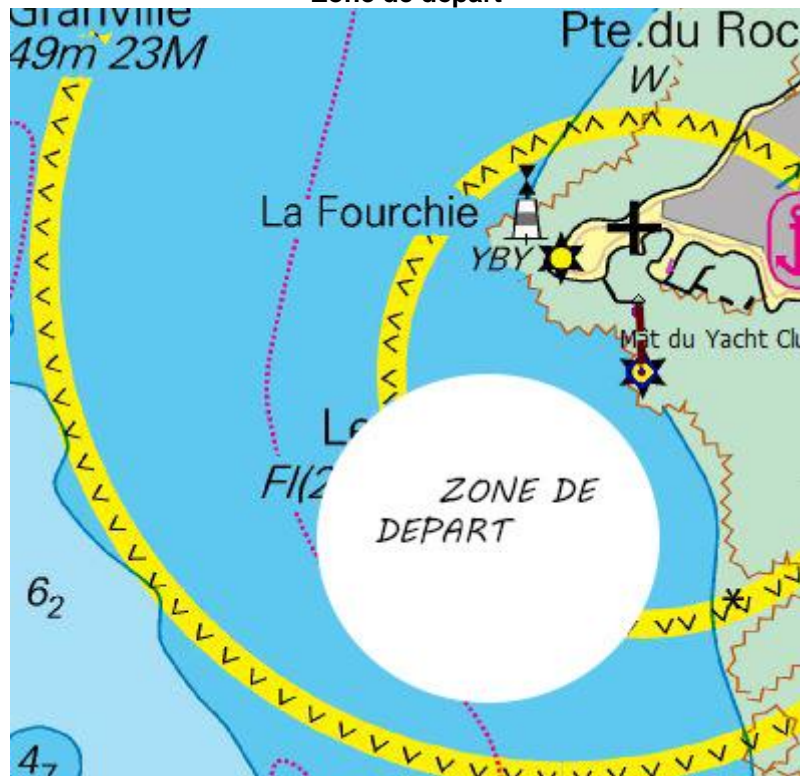
François Cléris : Président du Jury

### ANNEXE ZONES DE COURSE

Carte marine décrivant approximativement l'emplacement des zones de course



#### Zone de départ



« ANNEXE PARCOURS SAMEDI 18 MAI »<sup>1</sup>**Heure limite d'arrivée : 19:30****- PARCOURS GROUPE 1et 2 : 24 MILLES ENV.**

Marque	Nom de la marque	Côté requis	Position approx.
1	Bouée de dégagement éventuelle	Voir art. 8.3 des instructions de course	n/a
2	Bouée « Le Founet »	A laisser à Bâbord	48°51,21 N 01°12,23 W
3	Tourelle « Les Canuettes »*	A laisser à Bâbord	
4	Tourelle de l'Etat*	A laisser à Bâbord	48°54,68 N 01°46,21 W
5	Roches « Les Rondes de l'Ouest »*	A laisser à Bâbord	n/a
6	Balise « La Cancalaise »*	A laisser à Bâbord	48°51,88 N 01°51,18 W
7	Bouée Videcoq*	A laisser à Bâbord	48°49,65 N 01°42,40 W
Arrivée entre le bateau comité et une bouée orange située à environ 2 milles dans l'Ouest de la Tourelle du Loup			

**- PARCOURS GROUPE 3: 29 MILLES ENV.**

Marque	Nom de la marque	Côté requis	Position approx.
1	Bouée de dégagement éventuelle	Voir art. 8.3 des instructions de course	n/a
2	Bouée Videcoq*	A laisser à Tribord	48°49,65 N 01°42,40 W
3	Bouée Anvers*	A laisser à Bâbord	48°53,89 N 01°41,07 W
4	Tourelles « Les Canuettes »*	A laisser à Bâbord	48°54,06 N 01°44,21 W
5	Tourelle de l'Etat*	A laisser à Bâbord	48°54,68 N 01°46,21 W
6	Roches « Les Rondes de l'Ouest »*	A laisser à Bâbord	n/a
7	Balise « La Cancalaise »*	A laisser à Bâbord	48°51,88 N 01°51,18 W
8	Bouée Videcoq*	A laisser à Bâbord	48°49,65 N 01°42,40 W
Arrivée entre le bateau comité à et une bouée orange située à environ 2 milles dans l'Ouest de la Tourelle du Loup			

« ANNEXE PARCOURS DIMANCHE 19 MAI »<sup>2</sup>

Description des parcours, l'ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours.

**Heure limite d'arrivée : 10 :45****PARCOURS commun**

Marque	Nom de la marque	Côté requis	Position approx.
Départ entre le bateau Comité et une bouée Orange			
1	Tourelle « Fourchie »	A laisser à Tribord	48°50,13 N 01°37,01 W
2	Marque spéciale N° 10*	A laisser à Tribord	48°51,30 N 01°35,90 W
3	Tourelle « Fourchie »	A laisser à Bâbord	48°50,13 N 01°37,01 W
Arrivée entre le bateau comité et une bouée orange (id. ligne de départ)			

<sup>1</sup> Des parcours de substitution pourront être établis par avenant<sup>2</sup> Des parcours de substitution pourront être établis par avenant

## ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes : Les bouées où un pointage officiel peut être effectué sous marquées d'un astérisque sur les parcours.